

État au 25.08.2025

## Liste des hôpitaux sans accord contractuel relatif aux prestations supplémentaires en division demi-privée et privée

La liste ci-dessous s'applique aux assurances complémentaires d'hospitalisation suivantes :

- HOSPITAL ECO
- HOSPITAL FLEX HOSPITAL FLEX (versions des CSA du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ou 2014)
- OMNIA

Nous ne disposons d'aucune réglementation contractuelle au sujet des prestations complémentaires et des coûts en division demi-privée et privée avec les hôpitaux mentionnés.

Nous prenons en charge les frais appropriés sur le plan économique des prestations complémentaires fournies dans ces hôpitaux dans le cadre du mandat de prestations cantonal. Les frais des traitements non-économiques ne sont pas pris en charge (art. 21.1 c des Conditions générales d'assurance pour les assurances-maladie complémentaires CGA). Cela concerne également les prestations de médecins agréés. Nous nous réservons le droit de vérifier en détail les prestations et les coûts facturés.

Les conditions supplémentaires d'assurance (CSA) respectives ainsi que les conditions générales d'assurance (CGA) s'appliquent.

Si l'hôpital qui vous intéresse figure sur la liste, nous vous prions de bien vouloir vous informer impérativement auprès de nos services avant votre entrée à l'hôpital.

Nous vous renseignons volontiers au **0844 80 81 82**.

Canton	Nom	Lieu	Demi-privé	Privé	Domaine spécialisé
AG	Hirslanden Klinik Aarau	Aarau	X	X	Tous les domaines
TG	Klinik Seeschau	Kreuzlingen	X	X	Tous les domaines
ZG	Hirslanden Andreas Klinik	Cham	X	X	Tous les domaines

Des modifications sont possibles en cours d'année. Elles restent expressément réservées.